

Montréal, le 27 janvier 2021

Monsieur le Maire DeSousa,

Au nom de Protection des oiseaux du Québec, le plus ancien organisme de bienfaisance dédié à l'ornithologie au Canada, qui a aujourd'hui plus d'un siècle d'existence, nous vous écrivons afin d'exprimer notre inquiétude et de solliciter votre intervention pour la protection des zones humides et des forêts menacées, situées sur le site du Technoparc dans l'arrondissement Saint-Laurent. Il s'agit plus particulièrement des zones communément appelées 'EcoCampus Hubert Reeves' et 'Marais Ipex' (voir ce lien pour une carte détaillée des milieux humides en question : <https://www.facebook.com/groups/TechnoparcOiseaux/permalink/1174689882887343>).

Comme vous le savez certainement, l'ensemble des milieux humides du Technoparc constitue un habitat unique et exceptionnel en biodiversité sur l'île de Montréal. Pour ce qui est de la faune aviaire, 183 espèces d'oiseaux y ont été observées en 2020 seulement, incluant plus de 80 espèces nicheuses (données ebird.org). On y compte notamment deux espèces menacées dont la nidification a été confirmée au cours des trois dernières années: le petit blongios et la grive des bois. Le petit blongios (*Ixobrychus exilis*) en particulier est une espèce considérée vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec (E-12.01), désignée menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et figurant également à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril du Canada (SARA). La grive des bois (*Hylocichla mustelina*) est quant à elle désignée menacée par le COSEPAC.

Plusieurs autres espèces menacées ou vulnérables utilisent également ce secteur comme halte migratoire ou site d'hivernage, notamment l'engoulevent bois-pourri, la sturnelle des prés, et l'hirondelle rustique qui y niche également, pour n'en citer que quelques-unes.

Perdre ces milieux et les espèces qui en dépendent serait une immense perte pour la biodiversité régionale. De telles zones humides sont en train de disparaître partout au Québec et plus encore dans la région de Montréal. Ce territoire est précieux, tout particulièrement pour les Montréalais car il abrite sans doute la plus grande biodiversité aviaire sur l'île de Montréal.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, Protection des oiseaux du Québec s'est engagé à agir pour protéger les milieux humides du Technoparc et à collaborer avec tous les acteurs concernés pour y parvenir.

Ainsi, nous tenons à souligner que les efforts menés au cours des dernières années ont conduit à des succès certains, notamment la création du Parc écologique des Sources sur les terrains de l'Aéroport de Montréal (ADM), grâce au partenariat entre l'ADM et le groupe TechnoparcOiseaux.

Cependant, force est de constater que beaucoup reste à faire. En effet, les dernières années ont été marquées par la destruction d'une partie des milieux humides et la coupe de plus de 3 000

arbres dans la zone 'Eco-campus Hubert Reeves'. Bien documentés par le groupe TechnoparcOiseaux, les travaux menés dans ce secteur ont eus des impacts majeurs sur l'intégrité écologique du secteur. Toutefois, il existe encore de riches milieux à protéger, et ceux-ci nécessitent des actions urgentes afin de les protéger adéquatement.

Une demande d'injonction a été déposée et est toujours en cours d'examen. Cette demande s'appuie notamment sur les rapports de deux biologistes renommés, le Dr Rodger Titman de l'Université McGill et Kim Marineau, M. Sc. biologiste, consultante environnementale de l'entreprise Biodiversité Conseil, qui ont analysé les études environnementales commissionnées par les promoteurs du Technoparc pour l'obtention des permis nécessaires

Ces analyses ont notamment conclu que « *les études écologiques fournies par le promoteur en vue de l'obtention de certificats d'autorisations pour remblayer les milieux humides d'importance régionale manquaient de rigueur en ce qui a trait à l'effort d'inventaire, aux moments choisis pour effectuer ces inventaires ainsi qu'aux méthodologies utilisées* ». Marineau précise : « *Bien que présenté comme un projet écologique, on reste dans un projet de développement d'un parc industriel standard (et non réalisé en respect des milieux naturels présents) où il y a un projet de bâtiments sur un terrain occupé par des milieux humides qui seront en grande partie détruits pour être remplacés par des bâtiments, stationnements et aménagements paysagers* ».

Les rapports sont accessibles aux liens suivants : rapport de Kim Marineau (PDF) : <http://bit.ly/2Tv4D8J>, rapport de Rodger Titman, Ph.D. (PDF) : <http://bit.ly/2tr1VGF>

Si les développements dans l'Eco-campus ont été destructeurs, nous souhaitons également aujourd'hui attirer votre attention sur des développements récents et inquiétants qui ont été effectués dans les zones humides du 'Marais Ipex'. Plus précisément, au début du mois de septembre 2020, après la fête du Travail, des travaux ont été effectués sur les lots 2153037 et 2153039. Ces terrains appartiennent à la société Holding Monguard. Les travaux consistaient, en apparence, en un aménagement paysager et à préparer le terrain pour l'éventuel remblayage d'une partie d'une zone humide. Du sable a été déversé directement dans un sous-bois, étouffant la végétation, et une large voie d'accès a été ouverte dans une zone en régénération végétale. De plus, un monticule de sable a commencé à se déverser dans le ruisseau qui relie l'étang au Héron et le marais Ipex (photos disponibles sur le site TechnoparcOiseaux). Les conséquences sur la faune et la flore ont été notables, affectant notamment les oiseaux au moment critique de leur migration automnale. Ces travaux effectués sans aucune préoccupations environnementales soulèvent des inquiétudes majeures quant aux impacts sur les milieux humides adjacents.

Ces inquiétudes ont été communiquées aux autorités compétentes de l'arrondissement Saint-Laurent, de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec. Cependant, les demandes d'information quant à la nature exacte des travaux et les certificats d'autorisation obtenus pour les mener ont à ce jour restées sans réponses claires, renforçant d'autant les inquiétudes sur les impacts de ces développements sur le riche et sensible secteur Ipex.

Au vu des constats précédents, il nous apparaît que les milieux humides du Technoparc, notamment du secteur de l'écocampus Hubert Reeves et du marais Ipex sont menacés par les travaux actuels et que des interventions sont nécessaires afin d'assurer leur conservation.

Ainsi, en vertu de la loi sur la Qualité de l'environnement (notamment Art 19.1), de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, de la Loi sur le Développement durable (Art. 6), de la Charte des droits et libertés (Art. 46.1) et de la Convention des Nations Unies sur la conservation de la diversité biologique, nous vous demandons d'agir sans tarder pour assurer la protection des zones humides et des forêts menacées, et en particulier le marais Ipex.

Conscients que la gestion et la conservation de la faune sauvage sont des responsabilités partagées entre les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), nous vous invitons à collaborer avec les acteurs concernés afin de protéger les multiples habitats naturels du Technoparc.

Nous avons pris contact avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville Saint-Laurent et le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour partager notre analyse de la situation et leur demander d'agir.

En tant qu'organisme de charité qui fonde ses actions sur les données scientifiques, collaborant étroitement avec Conservation de la Nature Canada et Oiseaux Canada dans notre travail de conservation des oiseaux et de leurs habitats, Protection des oiseaux du Québec est en mesure de mobiliser une vaste palette d'expertises pour appuyer les efforts de conservation. Nous sommes disposés à collaborer avec votre ministère, les gouvernements provinciaux et municipaux, les groupes de conservation ainsi que les promoteurs, afin de limiter les impacts négatifs de projets de développement comme le Technoparc et d'assurer un résultat optimal pour la faune.

Nous vous remercions de vos efforts pour assurer la conservation de cet habitat unique sur l'île de Montréal et de sa faune.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Président
Protection des oiseaux du Québec



Présidente, comité de conservation
Protection des oiseaux du Québec